

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil seize, le 29 mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 21 mars 2016**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre

JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE.

**EXCUSÉS**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

**SECRÉTAIRE** : Mme Catherine LUSTRISSY.

**OBJET : Marché à bons de commande pour le fauchage et débroussaillage des voies communales dans le cadre du service commun**

VU le Code des Marchés Publics,

**CONSIDÉRANT** qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales sur les communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat-sur-Vézère, Villac, Châtres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, Coly, La Cassagne, Ladornac, Chavagnac et Grèzes.

Ce marché à bons de commande de 4ans est divisé en 3 lots :

- **Lot 1** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Grèzes, Ladornac, La Feuillade, La Cassagne, Coly et Chavagnac (132 kilomètres de voies)
- **Lot 2** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Terrasson-Lavilledieu, Condat sur Vézère et Pazayac (environ 125,5 kilomètres de voies)

- **Lot 3** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Villac, Peyrignac, Beauregard de Terrasson, Châtres et Saint-Rabier (126,5 kilomètres de voies).

**CONSIDÉRANT** que le 25 janvier 2016, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres formulées par les différentes entreprises selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, puis les a classé et a choisi pour les trois lots comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles de l'entreprise suivante : DEBROUSS'ELAG suivant les prix indiqués au Bordereau de Prix Unitaires des lots 1, 2 et 3 :

N° prix	Désignation des ouvrages	Prix (HT)	Prix (TTC)
01	<b>Fauchage : première intervention.</b> Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base <b>de deux largeurs de rotor sur les banquettes et fossé ou talus</b> , y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages.	49€	58,80€
02	<b>Fauchage : 2ème intervention</b> Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base <b>de deux largeurs de rotor sur les banquettes et fossés ou talus</b> y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages.	49€	58,80€
03	<b>Débroussaillage</b> Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de débroussaillage sur la base de quatre largeurs de rotor des banquettes, fossés, talus et haies naturelles. Elle comprend le dégagement des obstacles fixes (panneaux de signalisation, supports EDF et téléphoniques, autres).	215€	258€
04	<b>Fauchage pour manifestations exceptionnelles (à la demande de la Communauté de Communes)</b> Ce prix rémunère les travaux de fauchage ponctuel effectués aux abords et dans les agglomérations avant des manifestations publiques.	215€	258€

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 janvier 2016

**PREND ACTE** de cette décision,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché avec l'entreprise DEBROUSS'ELAG.

**Les dépenses de fonctionnement** en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 30/03/2016.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160329-DE2016021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Dominique BOUSQUET.